REGLEMENT INTERIEUR
BOURGES TRIATHLON 2019-2020

GENERALITES

Le BOURGES TRIATHLON est affilié à la Fédération Française de Triathlon.
L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement sans restriction, par le triathlète ou son représentant légal.
Ses adhérents se doivent de :

- se conformer, entièrement à la règlementation générale de la F.F.T.R.I., ainsi qu'à celle de ses Ligues Régionales et Comités Départementaux.
- se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par l'application des règles prévues par la réglementation.
- respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par le club en natation, en cyclisme et en course à pied.
- il dégage la responsabilité du club en cas de vol de son matériel personnel durant l'entraînement ainsi qu'en compétition.
- respecter sur et en dehors des compétitions et entraînements, les règles du savoir-vivre envers les arbitres, les athlètes, les autres utilisateurs (piscine et piste d'athlétisme), le personnel municipal, les dirigeants, les bénévoles et les spectateurs. Ne pas se rendre coupable de comportement antisportif, d'insultes, ou autres violences.

ENGAGEMENT DES LICENCIES

Chaque membre s'engage :

- à participer à la promotion du club et à ne pas dénigrer le club et ses partenaires institutionnels et privés.
- aider à l'organisation des manifestations organisées par le club (ces manifestations seront présentées lors de l'assemblée générale).
- porter la tenue du club lors de toutes les compétitions.

EQUIPEMENT

Les licenciés ont l'entière charge et responsabilité de leur équipement qui doit être en adéquation avec la discipline pratiquée. Le triathlète compétiteur se doit d'acquérir à ses frais une tenue club de compétition. Le club vend des trifonctions et autres effets aux couleurs du club.
Le club assure la location de combinaison de natation en eau vive et de vélo de route qu'il tient à la disposition des jeunes de l'Ecole de Triathlon et des adultes débutants (dans la limite des tailles et stocks disponibles). Ces équipements sont loués pour la saison sportive. La somme correspondant à la location sert à l'entretien et au renouvellement des équipements. Une caution est aussi demandée, le club se réserve le droit de l'encaisser si les équipements loués sont rendus dégradés par un licencié.
Les informations et visuels sont disponibles sur le site internet du club, rubrique « Equipements ».

REGLEMENT INTERIEUR
BOURGES TRIATHLON 2019-2020

ENTRAINEMENTS

Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, **les horaires, les catégories et les lieux convenus se doivent d'être respectés.**
Le triathlète respecte son entraîneur ainsi que ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.
Le triathlète doit respecter les groupes de niveaux déterminés par l'entraîneur ainsi que les jours et horaires des créneaux concernant son groupe (sauf demande exceptionnelle qui peut éventuellement être accordée par l'entraîneur). Les lieux et horaires habituels sont consultables sur le site Internet du club : http://bourges-triathlon.com.
Le club se réserve le droit d'annuler ou de déplacer ponctuellement certains entrainements.

- Natation

L'accueil des enfants se fait s'ils sont autonomes sur 25m minimum. Les enfants mineurs doivent être confiés avant la séance à l'entraîneur et récupérés par les parents après la séance auprès de l'entraîneur, dans le hall d'entrée de la piscine.
Les triathlètes participant aux entraînements natation doivent arriver en tenue pour le début de la séance, attendre l'aval de l'entraîneur pour entrer dans l'eau et se conformer au règlement de la piscine.
Des règles particulières sont à respecter lors des entrainements en eau vive sur la période estivale (port du bonnet club obligatoire, minimum 2 membres du club, pas de mineurs non encadrés, respect des horaires et des autres usagers,…).

- Vélo

Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (entraînements, stages, sorties communes, manifestations….)
Le triathlète ou le représentant légal doit **prévoir** son matériel de réparation, ses ravitaillements liquides et solides et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins….).
Lors des sorties en vélo, le triathlète est tenu de respecter le code de la route.
Pendant les sorties communes, les enfants sont sous la responsabilité de l'entraîneur et du club durant les horaires des séances.
Le club dégage toute responsabilité pour les enfants regagnant seuls leur domicile à l'issue d'une séance.
Les membres du club pourront être amenés, sur demande de l'entraîneur, à participer à l'encadrement de la séance vélo des jeunes les samedis en soutien de ce dernier.

- Course à pied

Les triathlètes doivent se conformer au règlement du stade, respecter les équipements mis à leur disposition ainsi que les athlètes des autres associations présentes sur la piste.
Le club dégage toute responsabilité pour les enfants regagnant seuls leur domicile à l'issue d'un entrainement.

REGLEMENT INTERIEUR
BOURGES TRIATHLON 2019-2020

COMPETITIONS

- Engagements

Un programme des compétitions régionales est disponible sur le site http://bourges-triathlon.com. Il indique notamment le calendrier et les lieux des compétitions officielles.

De part leur adhésion au club, les **jeunes licenciés compétition** s'engagent à participer à **3 compétitions minimum du Challenge Régional Jeunes** avant le 31/08/2020.
Tous les jeunes de benjamin à junior (licencié **loisir** et **compétition**) s'engagent à réaliser au moins un test **Class Tri** avant le 30 juin 2019 (natation et Course à pied).

1) **La labellisation École de Triathlon 2 Etoiles précise que 60% minimum de l'effectif jeune *(licenciés compétition et/ou loisir)* participe à minima à 3 épreuves du Challenge de la Ligue.**
2) **60% de l'effectif de benjamin à junior doit réaliser le test complet du class triathlon. *[Natation et course à pied, licenciés loisir et compétition confondus].* Le club à l'obligation d'organiser une manifestation sportive à l'attention des jeunes, du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.**

CLASS TRI

Catégorie	Né en	Natation	C. à pied
Benjamin	2007/2008	200m	1000m
Minime	2005/2006	200m	1000m
Cadet	2003/2004	400m	1500m
Junior	2001/2002	400m	3000m

Les frais d'engagements des jeunes licenciés « Compétition » de la catégorie mini-poussin à junior sont pris en charge par le club sur les épreuves du Challenge Jeunes de la Ligue du Centre Val de Loire à concurrence de 10 épreuves sur la saison et sur les championnats nationaux.

Les inscriptions des jeunes sur le challenge sont faites par le responsable-inscriptions. Il **est demandé avec insistance** de répondre à ces mails pour faciliter son travail.

En cas d'inscription et de non-participation, les frais engagés par le club seront à la charge du triathlète (remboursement à effectuer auprès du club).

Les frais d'engagements des adultes sur des compétitions sont **à leur charge**.
En cas de qualification des équipes féminines et masculines de duathlon et de triathlon en ½ finale et finale de 3ème Division (D3), ainsi que lors de l'obtention d'un podium aux championnats de France Elite individuels de duathlon ou de triathlon (justificatifs à fournir), le club peut participer à toute ou partie de ces frais.

Dans le cas de compétitions retenues et prises en charge par le club, les triathlètes souhaitant participer devront s'engager auprès du responsable-inscriptions impérativement 15 jours avant la compétition. Après cette date, le triathlète devra s'inscrire par ses propres moyens.
En cas d'inscription et de non participation, les frais engagés par le club seront à la charge du triathlète.

- Encadrement et déplacement

Le transport des triathlètes lors des compétitions se fait par les parents ou les membres du club, à la charge de ceux-ci, en covoiturage ou non.

Lors des compétitions, la préparation à la course, la reconnaissance des circuits et les échauffements sont sous la seule responsabilité et compétence de l'encadrant.

Le club prend en charge une partie des frais de déplacement pour les athlètes qualifiés sur des championnats nationaux jeunes et adultes à hauteur de 10cts du kilomètre. Les déplacements des membres du comité directeur pour diverses réunions FFTri sont pris en charge à hauteur de 27cts du kilomètre.

- Ethique

Les triathlètes s'engagent à ne pas faire usage de produits illicites. Tout triathlète contrôlé positif sera sanctionné.
Les membres adhérents se doivent de porter les tenues du club lors des compétitions de la Fédération Française de Triathlon. Ils s'engagent à ne nuire en aucune manière au club et à ses partenaires supports.

MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE CLUB

Les manifestations du Bourges Triathlon sont l'affaire de tous. Tous les adhérents sont sollicités dans les organisations du Bourges Triathlon.
Sauf obligation professionnelle, chaque adhérent se doit d'être présent durant les préparatifs ou le jour d'un évènement. En concertation avec les responsables de l'organisation, il se voit attribuer un poste qu'il s'engage à tenir.
La participation active de tous les licenciés du club est essentielle lors de l'organisation de toutes les compétitions sportives gérées par Le BOURGES Triathlon. En cas d'empêchement, le licencié s'engage à recruter pour être représenté.
Si l'adhérent souhaite participer à une des compétitions organisées par le club, il doit obligatoirement être bénévole sur l'organisation. L'inscription pour cette course est alors gratuite.

ADHESIONS EXTERNES

Le licencié FFTRI, pratiquant dans les créneaux du club se doit d'acquérir une adhésion auprès du Bourges Triathlon d'un montant de 80,00€ pour la saison sportive, et de 20,00€ par mois pour le triathlète momentanément présent à Bourges.

L'inscription au club ayant un caractère volontariste, aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'abandon, de blessures ou d'accident durant la saison.

Pour les adultes, il n'y a aucune obligation de participer à des compétitions, ni de participer à tous les entraînements. Chacun peut pratiquer le triathlon au niveau où il le souhaite.

Le présent Règlement Intérieur a été adopté par le Comité Directeur du Bourges Triathlon.